

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	= 15
17/02/2026	17/02/2026	Présents à l'ouverture de la séance	= 10
		Votants la présente délibération	= 13

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-trois février à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de LOUPLANDE.

Etaient présents : Noël TELLIER, Dominique LELOUP, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Gilles BELLAND, Eliane LEVEILLÉ, Lynda LAFOND, Gaël PELTIOT, Rénald FRAIPONT, Rémi METIVIER

Absents excusés : Catherine BAZOGE (pouvoir donné à Claudette GARNIER), Alain LORIOT (pouvoir donné à Lionel HUBERT), Suzy DIEUL, Séverine NICAISE, Ludivine CHEVALIER (pouvoir donné à Gilles BELLAND)

Secrétaire de séance : Monsieur Lionel HUBERT

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération N° 23.02.2026-6

▪ 6°) AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE 2025 BUDGET « MAM » :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du Compte Financier Unique 2025, et vote à mains levées, à l'unanimité, décide de l'affectation des résultats de la manière suivante :

VU :

L'excédent de Fonctionnement 2025 s'élève à	20 015.68 €
Le déficit d'Investissement 2025 s'élève à	- 2 496.32 €
Il n'y a pas de reste à réaliser	

Il est nécessaire d'affecter 2 496.32 € (déficit investissement) au compte 1068 (recettes d'investissement) pour couvrir ce déficit d'investissement.

Le solde de l'excédent de fonctionnement = 20 015.68 € - 2 496.32 € = 17 519.36 € est maintenu en section de fonctionnement au compte 002 (recettes).

Le déficit d'investissement est repris au **compte 001** (dépenses) pour **2 496.32 €**.

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture le
et de l'affichage en lieu public le 26 février 2026

pour copie conforme
Louplande, le 26 février 2026
Suivent les signatures au registre
Le Maire,

Le secrétaire de séance
Lionel HUBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201698-20260223-23022026-6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2026

Affichage : 03/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

